

# 51-COURCELLES-SAPICOURT, "Le Marais du Clos"

## Rapport de sondage

1996

Responsable: Julia ROUSSOT-LARROQUE

autorisation 1996/72

### LE SITE

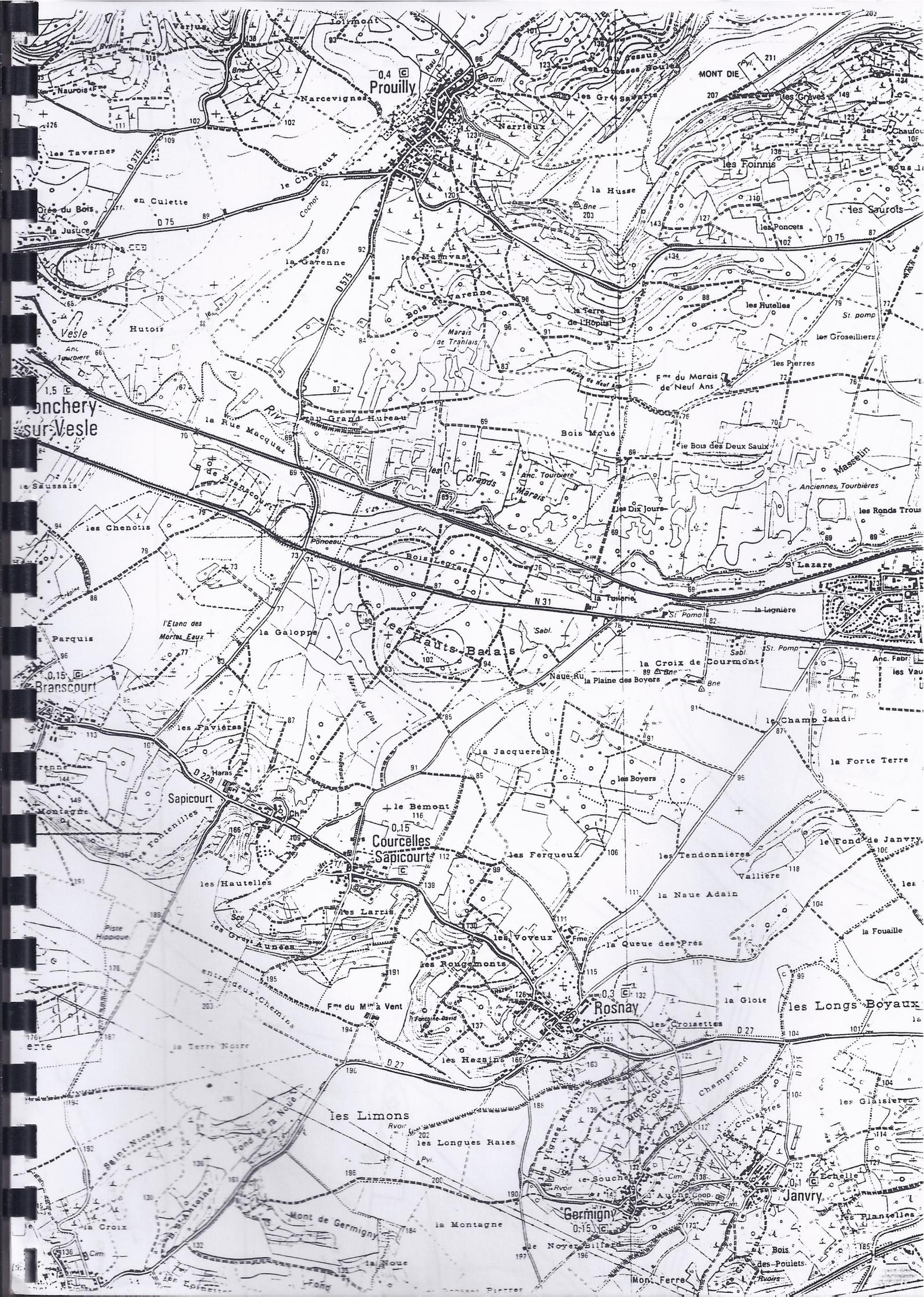
Le site archéologique du Marais du Clos<sup>1</sup>, commune de Courcelles-Sapicourt (Marne) est situé à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de Reims, sur la rive gauche de la Vesle, affluent de l'Aisne. Il occupe une étendue dénudée de sables blancs, sur la pente sud de deux éminences boisées, les Hauts Balais et le Bois Legras. Le terrain est en légère déclivité vers le sud, vers le marais proprement dit, qui le cerne du sud à l'ouest. D'après la carte géologique (feuille de Reims), on se situe ici sur un affleurement des sables du Thanétien, dans une zone de contact des sables de Bracheux et du calcaire de Rilly.

L'existence en ce lieu d'un site archéologique fut décelée par Maurice Jonot grâce à la présence d'industrie lithique en surface. Des prospections systématiques autorisées furent ensuite effectuées par Christian Louis et Bruno Héraud. Elles ont porté d'abord sur l'ensemble de la surface libre de végétation (les bordures occidentale et méridionale étant envahies par des plantes de marais), soit environ 80% de la superficie totale, estimée à 3500 ou 4000 m<sup>2</sup>. Le mobilier ainsi recueilli, exclusivement lithique, appartient presque en totalité au Mésolithique. Seuls quelques vestiges sporadiques, dispersés évoquent une époque plus récente, comme une flèche à ailerons et pédoncule à bords denticulés, dont les deux fragments cooptables gisaient à 90m l'un de l'autre.

Après cette première phase de prospections de surface, il apparut nécessaire de passer à une stratégie permettant un enregistrement plus précis de la répartition spatiale des vestiges archéologiques, vue l'étendue du site. A cette fin, une zone d'environ 400 mètres carrés (392 exactement) fut carroyée, la prospection s'opérant désormais par unités de 5 mètres sur 5. L'abondant mobilier ainsi recueilli a été classé et marqué de façon durable. Ce travail a mis en évidence des zones de concentration relative des vestiges lithiques (fig. 1).

Le grand mérite de ces travaux préliminaires doit être souligné d'autant que, dans le même temps, le site du Marais du Clos subissait des interventions extérieures susceptibles à terme de mettre en péril sa conservation. Utilisé dans le passé pour des cultures pauvres, comme le sarrasin, puis défoncé il y a une vingtaine d'années (?) à l'aide d'un engin mécanique en vue d'une culture céréalière (épeautre) abandonnée quelques années plus tard, le terrain avait été acquis par une société immobilière rémoise qui envisageait alors d'y établir une base de loisirs et un lotissement. Le projet ayant été mis en sommeil, le site attire aujourd'hui les pratiquants de sports péri-urbains amateurs de "nature sauvage": clubs hippiques, motos et quads tous terrains... qui l'utilisent comme piste d'entraînement. Ces activités se révèlent particulièrement traumatisantes pour le site archéologique: aux piétinements et profondes ornières résultant de l'utilisation régulière de ces parcours non

<sup>1</sup> Ce site avait d'abord été improprement appelé "Les Hauts Balais", du nom d'un lieu-dit voisin, situé en contre-haut.



Nationale N° 31 de Rouen à Reims

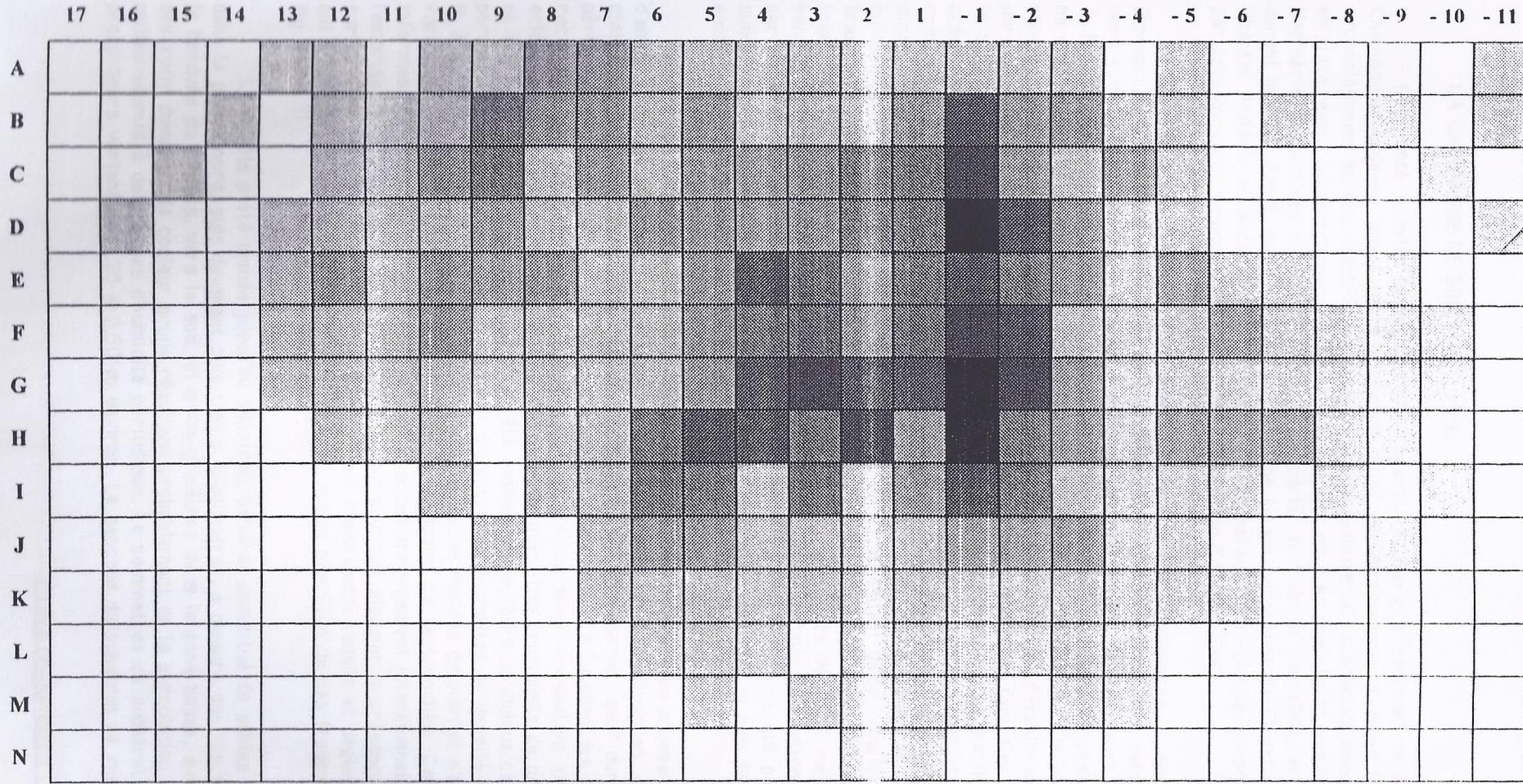
N° 1

Feuille

SECTION  
2<sup>e</sup> feuille.

2000





5m

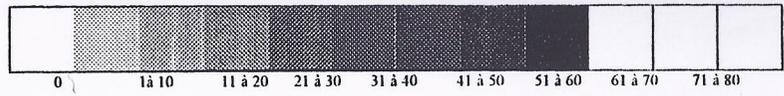


Fig. 1 - 51 - COURCELLES-SAPICOURT, "Le Marais du Clos".  
 Prospections de surface B. Héraud-C. Louis: zones de densité des vestiges.

autorisés vient s'ajouter l'aménagement volontaire d'obstacles artificiels, tranchées et buttes (fig. 3 et 4).

## LA CAMPAGNE DE SONDAGES 1996

Confronté à cette situation préoccupante, le Service régional de l'Archéologie de Champagne-Ardenne jugea qu'une expertise était nécessaire pour évaluer les potentialités archéologiques du site, c'est-à-dire chercher à déterminer s'il subsistait encore des vestiges en place, avant de déterminer les mesures à prendre pour en assurer la protection éventuelle. Une série de sondages a donc été entreprise à partir du mois de juin 1996, et s'est poursuivie durant le mois d'août, avec la participation d'une équipe constituée de Christian Louis, Bruno, Chantal, Valérie et Antonin Héraud, Josiane Schoenstein, Jean-Claude Chabridon, et dirigée par Julia Roussot-Larroque, avec en juin la participation d'Alain Villes.

Le carroyage établi lors des prospections préliminaires a servi de base à l'implantation des sondages. Une première série (juin 1996) fut implantée selon un alignement nord-sud touchant des zones à forte densité de vestiges en surface (secteurs D -1, G -1, J -1, M -1). Cependant, les premiers résultats montrèrent que la densité de vestiges en surface ne s'accompagnait pas systématiquement d'une richesse comparable dans le (ou les) niveau(x) sous-jacent(s). Pour la suite des opérations, il fut jugé préférable d'établir une transversale nord-sud (AA2-LA2), partant de la partie haute, du côté du chemin forestier en direction de la zone basse marécageuse. Par rapport à des sondages isolés, cette manière de procéder présente en effet plusieurs avantages sur un tel site. Elle apporte des informations plus complètes sur la configuration du substrat, les accidents locaux, la continuité ou la discontinuité des niveaux archéologiques, l'étendue des remaniements liés aux façons culturelles ou à d'autres interventions... Il était prévu au départ de la compléter par d'autres tranchées parallèles, tant vers l'est que vers l'ouest, et éventuellement une ou plusieurs tranchées perpendiculaires, maillage que l'étendue du site (près de 4000 mètres carrés) ne rendait pas superflu, loin de là. La campagne de 1986 a permis de réaliser une première partie de ce programme. La tranchée nord-sud, large d'un mètre, a été poussée jusqu'au substrat sur une longueur de 60 mètres. Faute de temps, la partie la plus basse n'a pu être explorée.

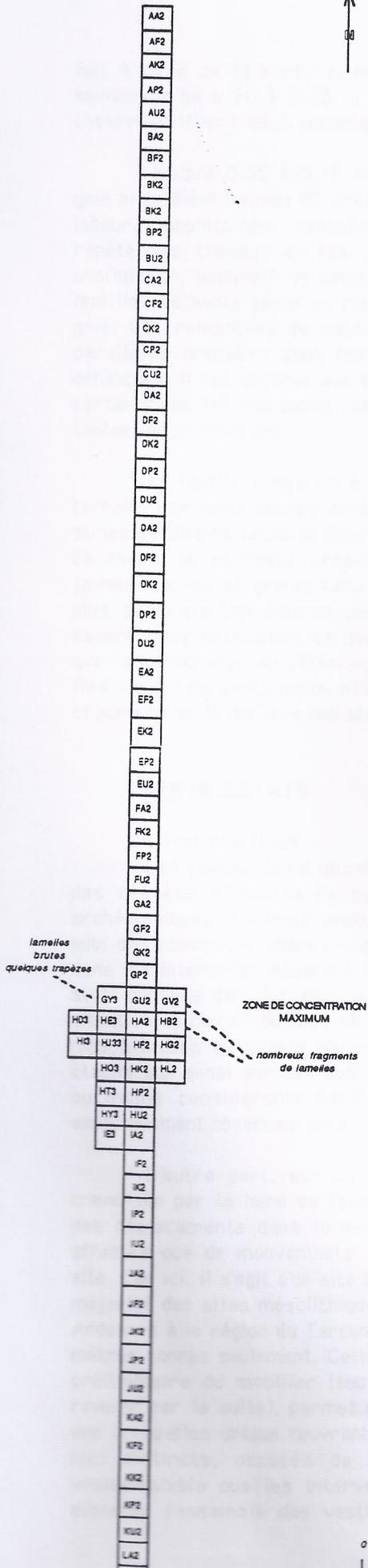
Les sédiments ont été intégralement tamisés à sec (faute d'eau accessible sur le site), d'abord avec une maille de 4 mm, puis de 2,5. Les conditions d'observation, dans ces sables clairs relativement pauvres en matière organique, ont été bonnes, sauf durant une courte période de fortes pluies où le travail a dû être interrompu. La totalité des artefacts a été recueillie par mètre carré, y compris les galets de silex présentant un ou plusieurs enlèvements présumés intentionnels, testés ou percutés. Les fragments de grès ferrugineux et autres roches inclus dans le sable ont été rassemblés au bord de chaque carré, de façon à permettre de repérer d'un seul coup d'œil d'éventuelles anomalies de densité (cf par ex. fig. 8, à gauche). En fait, la quantité de ces galets et petites masses de pierres n'a pas montré de variation vraiment significative sur toute la longueur de la tranchée. Ces petits blocs, informes, de dimensions modestes n'ont révélé aucun arrangement intentionnel, du moins dans l'emprise de la tranchée explorée en 1996. Il faut pourtant signaler la présence sur le site, en surface, de deux fragments de grès relativement importants, cassés et déplacés récemment, qui à l'origine devaient faire partie d'un seul et même bloc (l'un de ces fragments est visible fig. 1).

La fouille a été menée jusqu'au substrat. Celui-ci constitué de sables indurés, fauves dans la partie nord, puis devenant plus clairs, blanchâtres, à mesure que l'on se rapproche de la bordure du marais, vers le sud, et enfin grisâtres dans la zone basse, avec par endroits des *color bandings* de couleur brune résultant probablement de la percolation de colloïdes en milieu soumis à des phases d'humidité périodique. Le sommet de ce substrat se situe à des profondeurs variant de 0,20 à 0,50 m environ. Le pendage du substrat ne répond pas tout à

chemin forestier

courcelles-sapicourt

le marais du clos



fait à celui de la surface: en BA2, son sommet apparaît vers 0,45 de profondeur, mais seulement de 0,20 à 0,35 m dans le secteur BC2-CF2; vers les mètres GP2 à HU2 a été observé un léger replat, non décelable en surface.

Jusqu'à 0,05 à 0,15 m de profondeur, a été observé un niveau superficiel de sables gris brun clair (niveau 0), très meubles, correspondant vraisemblablement à un ancien sol de labour, complètement homogénéisé, niveau certainement ameubli actuellement par le passage répété des chevaux et des véhicules tous terrains. Au-dessous, de 0,10 à 0,25 m de profondeur, apparaît un sédiment sableux plus compact, d'aspect marbré, renfermant des lentilles de sable jaune ou roux remontées du substrat, incluses dans une matrice de sable gris. Ces remontées de sable jaune ou roux sont clairement en relation avec les traces parallèles creusées dans les sables fauves de base par les lames de l'engin chargé du défonçage. Il est observé que la plupart des artefacts lithiques sont inclus dans le sable gris; certains ont été retrouvés jusque dans le fond des rainures, mais pratiquement toujours au contact de ce sable gris.

La fouille a mis en évidence les traces laissées par l'engin chargé de défricher le terrain, une lame courbe dont les passages sont espacés d'une dizaine de centimètres. Les stries parallèles laissées dans le substrat ont été dégagées à la fouille (fig. 7 et suivantes). En coupe, le sédiment présente un aspect caractéristique, en lentilles, alternativement jaunes, fauves et grises (voir en particulier la partie supérieure de la coupe, fig. 12). De plus, selon que l'on observe ces coupes dans le sens Est-Ouest ou dans le sens Nord-Sud, leur aspect varie nettement, ce que confirment les traces observées dans le substrat: il s'avère que l'engin chargé du défonçage n'a opéré qu'un passage de sens Est-Ouest, et en une seule fois. Le sol ne porte aucun stigmate de travaux ultérieurs qui auraient pu croiser les sillons et parachever le mélange des sédiments.

## LES RÉSULTATS

### L'état des lieux

Les observations qu'ont permis les travaux préliminaires effectués en 1996 ne sont pas dénuées d'importance pour une évaluation de l'état de conservation des niveaux archéologiques. Contrairement aux prévisions les plus pessimistes, ces niveaux ont certes subi des dommages, mais probablement pas une destruction totale. Il paraît envisageable que, dans les intervalles séparant les profondes stries creusées par les lames de l'engin peuvent avoir subsisté des éléments de mobilier, voire de structures, encore en place. A cet égard, la situation du Marais du Clos ne paraît pas tellement moins bonne celle de la majorité des sites mésolithiques du Bassin parisien, en particulier ceux de la région classique du Tardenois, établis eux aussi sur des sables, et affectés le plus souvent de remaniements d'ampleur plus ou moins considérable (qu'il suffise de rappeler à cet égard les remarques, parfois excessivement négatives, de J.-G. Rozoy).

D'autre part, sur ce site de Courcelles-Sapicourt, dans l'épaisseur de sédiment traversée par la lame de l'engin de défonçage, les vestiges archéologiques ont certes subi des déplacements dans le sens vertical, mais en planimétrie, ils ne semblent avoir été affectés que de mouvements relativement faibles, pratiquement négligeables à l'échelle du site. Car ici, il s'agit d'un site très étendu - près de 4000 mètres carrés - contrairement à la majorité des sites mésolithiques des régions avoisinantes, de l'Est à l'Ouest, c'est-à-dire des Ardennes à la région du Tardenois, dont la surface moyenne ne dépasse guère une trentaine de mètres carrés seulement. Cette particularité, jointe aux remarques suggérées par un examen préliminaire du mobilier issu des prospections (remarques sur lesquelles nous aurons à revenir par la suite), permet d'avancer l'hypothèse que l'on pourrait ici avoir affaire, non à une occupation unique couvrant la totalité du site, mais plutôt à la juxtaposition de plusieurs loci distincts, occupés de manière diachrone au cours du Mésolithique. Etant peu vraisemblable que les interventions humaines récentes qui ont affecté le site aient pu déplacer l'ensemble des vestiges archéologiques sur de grandes distances, des chances

raisonnables subsistent de valider ou d'infirmier l'existence de tels loci, d'en préciser la position spatiale et chronologique respective, ce qui permettrait de mieux cerner les étapes de l'occupation humaine mésolithique de cette zone occidentale de la Champagne, encore très insuffisamment connue.

### Vestiges d'une structure archéologique

Les travaux de 1996 ont apporté un autre élément positif dans la perspective de l'évaluation des potentialités archéologiques du site. Dans le secteur GU2-IA2, mais surtout de GU 2 à HA 2, est apparue en effet une zone nettement plus riche en vestiges lithiques, inclus de surcroît dans un sédiment sableux dont la couleur brun rougeâtre contrastait avec les sables jaunes ou gris rencontrés jusqu'alors. Il a donc été décidé d'élargir à ce niveau la surface fouillée. Treize mètres carrés supplémentaires ont été ouverts soit, vers l'ouest, les mètres GY3, HE3, HJ3, HO3, HT3, HY3, IE3, HD3 et HI3 et vers l'est, les mètres GV2, HB2, HG2 et HL2 (fig. 8 et 9). L'existence d'une concentration significative des vestiges archéologiques dans ce secteur s'en est trouvé confirmée, particulièrement dans les mètres GY3, GV2 et HB2, avec en particulier de nombreuses lamelles et fragments de lamelles brutes et diverses armatures et microburins. En HK2, relativement riche en vestiges archéologique, le bord d'une dépression peu profonde semblait se creuser dans le substrat. Sa réalité s'est vu confirmée dans le mètre GY3: il s'agit d'une dépression remplie de sédiment brun, dont la partie profonde n'a pas été touchée par le défonçage. Elle paraît se prolonger au-delà de la zone des sondages, vers le nord et l'ouest. La durée prévue pour la campagne touchant à sa fin, seule une étroite fenêtre a été pratiquée le long de la coupe nord de GY3 pour vérifier si cette probable structure était en place. Il semblerait bien qu'il en soit ainsi, son fond ayant été épargné par le passage de l'engin qui a effectué le défonçage du terrain. Son remplissage structuré contraste nettement avec l'aspect marbré, en lentilles, des sédiments sus-jacents (fig. 11 et 12).

### Le mobilier archéologique.

L'acidité du sable encaissant n'ayant pas permis la conservation des matières osseuses, le mobilier archéologique recueilli consiste exclusivement en artefacts lithiques. Les matières premières mises en œuvre se caractérisent par l'utilisation de silex de provenances diverses, quoique de sources généralement peu éloignées. Le choix de ces matériaux paraît s'être opéré en fonction des catégories de supports que les tailleurs souhaitaient obtenir. Ainsi, pour les lamelles très régulières, le plus souvent à trois pans, de style Montbani, il a été fait de préférence appel à un silex rubané brun clair et blanchâtre, aujourd'hui revêtu d'une patine blanche, qui n'est pas sans évoquer le silex de Romigny. Le principal gîte de ce silex, d'une excellente qualité, qui fera plus tard, au Néolithique, l'objet d'une exploitation systématique, se trouve situé à une vingtaine de kilomètres au sud-ouest du Marais du Clos. Des indices d'une fréquentation au Mésolithique ont été signalés aux environs par Maurice Jonot. Il est possible toutefois que les occupants mésolithiques de Courcelles-Sapicourt aient pu s'approvisionner à des sources plus proches, des dépôts secondaires d'un silex similaire ayant pu exister à moindre distance. Une partie au moins des opérations de débitage a eu lieu directement sur le site, car on y a recueilli des nucléus en silex de ce type. A noter aussi la présence sur le site de quelques silex gris foncé ayant conservé le cortex caractéristique du silex de la craie, donc certainement apporté sur le site (silex des calcaires de Saint-Ouen?).

Un autre type de silex utilisé par ces Mésolithiques est un silex gris bleu (également patiné en blanc sur le site). A l'origine, il s'agit d'un silex de la craie, mais il se présente aussi sous forme de galets à néo-cortex caractéristique. D'autres galets de silex brun clair à zones translucides ont également été utilisés. Dans ces mêmes parages, la carte géologique de la France à 1/50 000 (Fismes, XXVII-12, notice explicative, p. 7) signale que, sur leurs affleurements méridionaux, au sud d'une ligne Thillois-Gueux, les sables de Châlons-sur-Vesle (horizon III du Thanétien) sont "des sables de plage, à cordons de galets de silex, à proximité immédiate d'un ancien littoral". Il est vraisemblable que les Mésolithiques du

Marais du Clos ont tiré parti de ces ressources proches. Mais ils ont utilisé d'autres matières premières siliceuses, dont un silex à grain grossier ou chaille gris brun clair et un autre matériau peu homogène, chaille et silex, de couleur beige et grise, également patinée en blanc, et quelques autres variétés, moins représentées, dont la provenance reste à déterminer.

A ce jour, le décompte des produits bruts ou peu retouchés n'est pas encore terminé mais, d'ores et déjà, une technique particulière de débitage a pu être mise en évidence à Courcelles-Sapicourt. Elle tire partie du fait que certains de ces galets - ceux de silex gris bleu à néo-cortex coloré en brun - ont été fracturés suite à des actions mécaniques post-dépositionnelles, et se présentent sous forme de calottes à plan de frappe naturel lisse. Les Mésolithiques ont tiré avantage de cette particularité, profitant de ce plan de frappe prédéterminé pour débiter des lamelles ou éclats allongés aux dépens de la couche sous-corticale, généralement de meilleure qualité. Les produits ainsi débités ont conservé une large plage de néo-cortex sur leur face dorsale.

Pour le décompte de l'outillage, dans un souci d'homogénéité à l'égard de la majorité des chercheurs impliqués dans l'étude du Mésolithique, nous avons utilisé la liste établie par le G. E. E. M., avec les modifications proposées plus récemment, en particulier par M. Barbaza et N. Valdeyron (fig. p. 13.16).

#### Groupe 1

n° 3: grattoir raccourci. Mètre H03: grattoir distal sur éclat, opposé à une cassure. Front abrupt. Silex rubané, restes de cortex.

Long. (act.): 24; la max.: 24; é: 10,7.

n° 5: grattoir sur éclat retouché. Mètre GF2: sur éclat court à bulbe saillant. Silex blanc.

Long. 36,5; la max.: 30; é: 8.

#### Groupe 2

n° 16: éclat mince retouché. Mètre GP2; retouche latérale courte du bord gauche; silex blanc patiné.

#### Groupe 5

n° 26: lame à troncature concave. Mètre XB: lame à troncature distale, proximum cassé; débitage de style Coincy, nervures irrégulière, forte arque. Silex blanchâtre.

Long. (actuelle): 37; la: 12; é: 4,5.

n° 28: lame à troncature oblique. Mètre HK2: lame à troncature oblique à droite, probablement distale, opposée à une cassure. La retouche n'est pas franchement abrupte. La cassure opposée porte quelques courtes ébréchures sur sa corniche ventrale.

Silex patiné en blanc. Débitage de style Montbani.

Long.: 18; largeur max.: 12,5; épaisseur max.: 2.

" : lame à troncature oblique. Mètre D-1: courte lame ou éclat laminaire large; troncature oblique distale par retouche courte plutôt semi-abrupte, orientée à droite. Silex blanc.

Long.: 25; la: 5,4; é: 5,6.

#### Groupe 6

n° 37: lamelle à retouches partielles régulières. Mètre DP2: lamelle étroite, légèrement torsée, à retouches partielles semi-abruptes, directes et inverses des deux bords. Silex gris bleu.

Longueur: 20; largeur max.: 5,8; épaisseur max.: 2,6.

" : lamelle à retouches partielles régulières. Mètre HG3: lamelle étroite à dos partiel et retouche partielle du bord opposé. Silex blanc.

Long.: 15; la max.: 6; é max.: 2.

n° 38: lamelle à retouche continue sur un bord. Mètre HP2: lamelle étroite, régulière, cassée aux deux extrémités. Retouche courte directe, continue, régulière, du bord gauche; retouche inverse partielle envahissante du bord droit. Silex gris bleu.

Long. actuelle: 19; largeur max.: 6; épaisseur max.: 2.

n° 39: lamelle bordée. Mètre HK2: lamelle à bordage partiel sur le bord gauche. Silex gris translucide à faible épaisseur. Lamelle étroite, légèrement arquée et torsée, rappelant le style de Coincy.

Long.: 18; largeur max.: 16; épaisseur max.: 2,6.

" : lamelle bordée. Mètre HG3: lamelle étroite, légèrement torsée, mince; base cassée; retouche continue très courte du bord droit, ne modifiant pas le contour primitif. Silex gris bleu.

Long. (actuelle): 18,6; la max.: 55; é max.: 1,5.

n° 42: lamelle cassée dans une coche . Mètre JF2; coche à droite. Silex gris bleu.

n° 44 lamelle à troncature transversale. Mètre HK2: lamelle à troncature transversale, distale, opposée à une cassure. Débitage de style Montbani, quoi qu'un peu large.  
Long.: 18, la max.: 9; épaisseur max.: 2,6.

n° 45: lamelle à retouches distales. Mètre XB: lamelle étroite, section triangulaire, de style Coincy, courtes retouches distales. Silex rubané blanchâtre et roux.  
Long.: 28; la max.: 8,4; é max.: 3,7.

n° 46: lamelle à troncature oblique . Mètre HE3: lamelle régulière à troncature orientée à droite, retouche abrupte directe, opposée à une cassure. Silex blanc.  
Long. 13; la max. 8; é max.: 1,7.

#### Groupe 7

n° 48: pointe à troncature très oblique. Mètre HK2: pointe probablement proximale à base retouchée ou triangle scalène très allongé ("pointe-scalène" de J. Hinout), angle arrondi. Dos à gauche. Silex gris.  
Longueur: 21,3; largeur max.: 8; épaisseur max.: 2.

- pointe proximale à troncature très oblique Mètre IA2: pointe à base retouchée ou triangle scalène très allongé ("pointe-scalène" de J. Hinout); angle cassé. Dos à droite. Silex blanc.  
Long.: 21; largeur max.: 7; épaisseur max.: 2,7.

- pointe à troncature très oblique Mètre HA 2: pointe (proximale) à base naturelle, sur support peu régulier, très mince et plat. Troncature à gauche; stigmates de piquant-trièdre. Silex rubané patiné en blanc.  
Long.: 23,4; largeur max.: 7,5; épaisseur max.: 2.

- pointe à troncature très oblique Mètre IE3: pointe par troncature très oblique et base retouchée ou triangle scalène très allongé ("pointe-scalène" de J. Hinout). Grande troncature à gauche. Silex blanc patiné.

Long.: 21; la max.: 9; é: 2,8.

- pointe à troncature très oblique. Mètre J-1; troncature à gauche; pointe proximale; opposée à une troncature rectiligne oblique, inverse, sur cassure peu retouchée. Silex blanc.  
Long. 29; la: 11; é: 3,5.

n° 68: triangle scalène régulier . Mètre DU2: grand scalène relativement court (parce que large); retouche semi-abrupte avec reprise du bord par des retouches abruptes plus fines. Grande pointe peut-être proximale. Grand côté à gauche. Bordage très fin du bord libre vers la petite troncature. Silex gris.  
Long.: 20,7; largeur max.: 9,4; épaisseur max.: 3,3.

- triangle scalène régulier. Mètre HU2: retouche abrupte; l'extrémité de la grande pointe (peut-être proximale?) est brisée; quelques retouches irrégulières ou ébréchures sur la face ventrale, au niveau de la grande troncature. Silex blanc.

Long. (actuelle): 20; largeur max.: 7; épaisseur max.: 2,7.

#### Groupe 8

n° 57: segment de cercle à corde retouchée Mètre HT3: retouche semi-abrupte courte du bord gauche; retouche très courte du bord gauche, rectiligne; l'une des pointes est brisée. Silex gris blanchâtre.  
Long. (actuelle): 16,2; la max.: 4,5; é max.: 2.

n° 58: segment de cercle Mètre HA2: segment étroit (en fait deux troncatures reliées par une retouche plus courte de la partie mésiale; retouche abrupte. Silex patiné blanc.  
Long.: 20,9; la max.: 5; é max.: 2,7.

" : fragment de segment de cercle. Mètre HT3: retouche abrupte très courte (support mince). Silex blanc patiné.

Long. (actuelle): 11,6; la max.: 5,5; é max.: 2.

n° 58: segment de cercle. Mètre IA2: segment relativement large, retouche abrupte directe relativement régulière; silex blanc gris patiné.  
Long.: 14,8; é. max.: 6; é max.: 2.

n° 58: segment de cercle. Mètre HE3: segment très allongé et étroit, ou "dard", pointe aigüe. Silex rubané cf. Romigny.

Long.: 21,5; la max.: 3,6; é max.: 2.

#### Groupe 9

n° 61: lamelle étroite à bord abattu. Mètre DF2: corps de lamelle à retouche abrupte; quelques retouches semi-abruptes irrégulières, partielles, du bord libre, directe et inverse. Silex gris bleu.

Long. (actuelle): 14,2; la max.: 4,7; é max.: 2,3.

- : lamelle étroite à bord abattu. Mètre HG3: lamelle étroite à dos (à droite). Silex blanc calcédonieux.  
Long.: 14,8; la max.: 5; é max.: 2,6.

#### Groupe 10

n° 68: triangle scalène régulier. Mètre GU2: triangle scalène, à la limite de l'isocèle. Retouche abrupte directe; un peu de retouche du bord libre vers la grande pointe. Silex gris très clair.  
Long.: 16; largeur max.: 5; épaisseur max.: 3; 1,9.

- : triangle scalène régulier. Mètre HA2: triangle scalène, grande troncature à gauche; retouche abrupte directe. Silex patiné blanc.  
Long.: 18,5; la max.: 5,8.

n° 69: triangle scalène irrégulier. Mètre H03: la grande troncature n'est pas franchement rectiligne, mais plutôt sinuose. La grande pointe est cassée; on note un bordage inverse, partiel, du bord libre, à la partie mésiale. Silex gris blanchâtre.

Long. (actuelle): 16,9; largeur max.: 16,2; épaisseur max.: 2.

n° 71: triangle scalène allongé. Mètre HK2: pointe cassée; retouche très courte et irrégulière du bord libre (probablement d'utilisation). Silex patiné blanc.

Long. (actuelle): 12; largeur max.: 6,2; épaisseur max.: 2,4.

n° 77: triangle isocèle. Mètre AP2: retouche abrupte directe; quelques retouches abruptes directes du bord libre vers la pointe. Silex blanc patiné.

Long.: 10,8; largeur max.: 4,5; é max.: 2,2.

#### Groupe 11

n° 78: feuille de gui. Mètre IK2: grande feuille de gui, silex gris bleuté.

Long.: 36,3; largeur max.: 10; épaisseur max.: 3,2.

#### Groupe 12

n° 85: pointe triangulaire longue. Mètre HA2: pointe à base transverse (cf. Tardenois); troncature à gauche; retouche abrupte directe du bord gauche; un peu de retouche très courte du bord droit, vers la pointe. Silex patiné blanc.

Long.: 22; la max.: 7,8; épaisseur max.: 2,8.

n° 88: pointe ogivale courte à base concave. Mètre GK2: pointe (cf. Tardenois), retouche abrupte de la grande troncature, devenant très courte avant de s'interrompre à l'angle formé avec la base. Pointe proximale, grande troncature à gauche; extrême pointe cassée. Retouche abrupte à semi-abrupte directe de la base. Silex gris clair

Long.: 17,8; largeur max.: 8; épaisseur max.: 3.

- : pointe ogivale courte à base concave. Mètre H03: retouche abrupte directe, à gauche; troncature concave par retouche abrupte directe, courte (support mince. Quelques retouches très courtes du bord libre, vers la pointe. Silex patiné blanc.

Long.: 14,6; largeur max.: 7,6; épaisseur max.: 2.

n° 90: pointe triangulaire longue à base concave. Mètre HT3: pointe à dos subrectiligne, à retouche abrupte directe (à gauche), base concave à troncature abrupte directe également. Silex blanc patiné.

Long.: 20,5; la max.: 8,3; é max.: 2,3.

#### Groupe 13

n° 96: trapèze asymétrique court. Mètre HU2: trapèze rectangle; retouche abrupte; petite troncature légèrement concave, sur débitage de style Montbani. Silex blanc.

Long.: 9; largeur max.: 12,7; épaisseur max.: 2,5.

- : trapèze asymétrique court. Mètre HE3: trapèze très court, presque rectangle; grande troncature à retouche abrupte directe (à droite); petite troncature à retouche inverse, semi-abrupte sur écaille. Silex rubané cf. Romigny.

Long.: 14,5; la: 11; é: 3,2.

- : trapèze asymétrique court. Mètre HF2: trapèze, grande troncature à droite, pointe proximale; retouche abrupte directe de la petite troncature, retouche semi-abrupte directe de la grande troncature; piquant-trièdre conservé. Silex cf. Romigny, plage de cortex conservée.

Long.: 17,8; la: 11,4; é: 3.

n° 97: trapèze asymétrique court. Mètre HF2; trapèze proche du trapèze rectangle (trapèze de Vielle); grande troncature à droite, retouche semi-abrupte directe; petite troncature, retouche abrupte directe; silex blanc patiné.

Long.: 18,7; la max.: 11,7; é max.: 3.

- : trapèze asymétrique long. Mètre HJ3; trapèze rectangle cf. trapèze de Vielle, sur débitage très régulier, style Montbani; grande troncature orientée à droite; grande pointe distale. Silex blanc patiné.

Long.: 16,4; la max.: 8,7; é max.: 1,8.

- : trapèze asymétrique long. Mètre XB. Grande troncation à gauche; silex blanc patiné.  
Long. 21; la: 10,4; é max.: 2,2.

#### Groupe 15

n° 109: lame à retouches partielles unilatérales. Mètre HG3: fragment (corps) de lame large à trois nervures, régulière et mince, peu arquée, débitage de style Montbani. Retouche très courte (ou bordage), directe du bord droit et inverse du bord gauche. Silex patiné blanc.  
Long. (actuelle): 25,4; la max.: 13; é max.: 2,4.

- lame à retouches partielles. Mètre HG3: fragment (partie distale) de lame épaisse, de section triangulaire (de coup de burin?), retouche abrupte directe, partielle, du bord droit, et retouche semi-abrupte envahissante inverse du bord gauche.  
Long. (actuelle): 8; la max.: 9; é max.: 5,5.

n° 114: lame à retouches jumelles. Mètre XB: lame large, débitage cf. Coincy; coche proximale du bord droit, retouche formant cran du bord gauche, en vis-à-vis. Quelques retouches sur cassure distale. Silex bleu gris.  
Long. 27; la max.: 19,5; é: 4.

n° 115: lame à coches décalées. Mètre HJ3: fragment (partie distale) de forte lame large, à talon large et épais; deux coches irrégulières sur le bord droit, une autre, décalée, sur le bord gauche. Silex blanc.  
Long. (actuelle): 35,5; la max.: 17,8; é max. (talon): 7,2.

#### Divers (fragments d'armatures)

- Mètre HK2: pièce à piquant-trièdre opposé à un microburin. Silex patine blanc. Bordage inverse vers la pointe.  
Long.: 12; largeur max.: 7; épaisseur max.: 2,8.

- Mètre H03: fragment d'armature, triangle ou pointe, troncation très oblique opposée à une cassure. Silex patiné.  
Long. (actuelle): 10,4; largeur max.: 5,3; épaisseur max.: 1,8.

- Mètre KP 2: fragment d'armature, pointe à troncation oblique, scalène ou segment? Retouche abrupte de la troncation et retouche (accidentelle?) du bord libre. Silex gris blanchâtre.  
Longueur (actuelle): 13,2; largeur max. (act): 6,8; épaisseur max.: 2,8.

- Mètre KP2: fragment d'armature, pointe à troncation oblique ou scalène? Retouche abrupte de la troncation et retouche très courte de l'autre bord. Silex brûlé blanchâtre.  
Longueur (actuelle): 13,3; largeur max.: 5; épaisseur max.: 1,8.

- Mètre CA2: fragment d'armature. Troncation oblique à gauche. Silex gris clair.  
Longueur (actuelle): 12,5; largeur max.: 5; épaisseur max.: 2,3.

- Mètre GU2: fragment d'armature; lamelle étroite à 3 pans à troncation très oblique (retouche abrupte directe, à gauche). Silex blanc patiné.  
Longueur (actuelle): 14; largeur max.: 6,6; épaisseur max.: 1,9.

- Mètre HA2: fragment d'armature, retouche abrupte directe. Silex blanc patiné.  
Longueur (actuelle): 8,7; la max.: 6; é max.: 2.

- Mètre HA2: fragment d'armature, retouche abrupte du bord droit; retouche courte directe du bord "libre". Silex brûlé grisâtre.  
Longueur (actuelle): 7; la max.: 5; é max.: 2.

- Mètre HL2: fragment d'armature à troncation oblique arquée, retouche abrupte directe. Silex blanc patiné.  
Long. (actuelle): 15; la max.: 6; é max.: 2,5.

- Mètre HE3: fragment d'armature (segment ou pointe de Sauveterre atypique). Silex blanc.  
Long. (actuelle): 15; la: 5; é max.: 2.

- Mètre HE3: fragment d'armature; retouche abrupte directe; silex gris foncé brûlé.  
Long (actuelle): 9; la: 7,3; é max.: 2.

- Mètre XB: fragment d'armature; retouche abrupte directe; silex blanc patiné.  
Long. (actuelle): 10; la max.: 5,5; é: 2.

- Mètre HJ3: fragment d'armature (segment? scalène?), retouche abrupte directe. Silex blanc patiné.  
Long. (actuelle): 13,5; la: 6; é max.: 1,9.

#### Fragments de lamelles à dos

- Mètre HA2: fragment de lamelle à bord abattu, adjacent à un cran ou coche. Silex gris clair patiné.

Longueur (actuelle): 9,5; la max.: 4,3; é max.: 2,5.

- Mètre HA2: fragment de lame(IIe) à trois pans, mais peu large, à retouches latérales semi-abruptes du bord droit. Silex gris bleu.

Longueur (actuelle): 8; la max.: 10,5; é max.: 2.

#### **Fragments de lame(IIe)s à cran**

- Mètre CP2: fragment proximal de lame étroite à deux pans; cassure distale par flexion. Faible cran basal sur le bord droit. Silex blanc patiné.

Long. (actuelle): 14; la max.: 9,5; é max.: 3,3.

#### **Fragment de lame brisée dans une coche**

- Mètre HJ3: fragment (corps) de lame, à deux nervures, débitage de style Montbani, brisé dans une coche profonde, irrégulière. Silex blanc.

Long. (actuelle): 38,7; la max.: 11,5; é max.: 3,9.

Malgré la présence de blocs gréseux au voisinage et sur le site même, et en dépit d'un examen soigneux des fragments de grès recueillis au cours des sondages (tous de faible volume, d'ailleurs), on n'a pu mettre en évidence que très peu de traces de travail sur ce matériau, mise à part une probable plaque lissée en GF2.

### **Premières constatations**

De cette approche préliminaire se dégagent d'ores et déjà quelques traits. Tout d'abord, on remarque l'utilisation de silex d'origines diverses dont les uns ont pu être collectés à faible distance du site, mais d'autres pourraient avoir été apportés de plus loin (en particulier les silex à cortex de la craie); à noter que deux fragments de craie ont également été recueillis. L'étude systématique des sources de ces matières premières lithiques reste à faire. Elle pourrait apporter des informations sur les relations entretenues par les groupes de chasseurs qui fréquentaient le Marais du Clos avec leurs contemporains des régions voisines.

En second lieu, même si l'étude de l'industrie lithique est encore en cours, et si la série est encore trop peu étoffée pour permettre de donner des pourcentages, on remarquera le rôle subordonné de l'outillage commun dans l'ensemble de cette industrie: deux grattoirs seulement, un lot restreint d'éclats retouchés ou denticulés, aucun burin mais quelques lamelles de coup de burin, et des lames à troncature dont l'une opposée à une cassure. Les lames (et lamelles) à retouche partielle irrégulière ou coches, décalées ou jumelles (lames et lamelles Montbani) sont présentes, mais moins nombreuses et moins typiques que dans d'autres ensembles industriels du Bassin parisien.

Dans le groupe 6 ont été classées deux lamelles étroites bordées, toutes deux sur débitage de style Coincy, une lamelle cassée dans une coche (microburin "raté"?), des lamelles tronquées, dont une présente une cassure opposée à la troncature.

En ce qui concerne le style de débitage des lames et lamelles, l'industrie du Marais du Clos comporte à la fois des produits relativement étroits, arqués, aux nervures assez irrégulières, et de section triangulaire, évoquant le style de Coincy, mais aussi des lames et surtout des lamelles plus régulières, plus larges et plus plates, aux nervures parallèles, parfois d'une étonnante perfection, se rapportant au style de Montbani. Bon nombre de ces dernières ont été laissées brutes.

Les lamelles à dos sont peu nombreuses (les fragments mésiaux d'armatures reconnaissables n'ont pas été comptés dans cette catégorie).

Un seul triangle est isocèle; un second pourrait aussi entrer dans cette catégorie, car ses deux côtés retouchés sont presque égaux. Les scalènes sont plus grands; l'un d'eux est franchement large, et se distingue aussi par la retouche semi-abrupte de son petit côté. La série ne compte qu'une seule pointe par troncature très oblique, à base naturelle. Il n'est évidemment pas possible de déterminer à quelle catégorie appartenaient les débris d'armatures, dont certains pourraient provenir de pointes similaires. Plusieurs pointes à base transverse, rectiligne ou concave, se rapprochent de la pointe du Tardenois, sans présenter

toutefois la forme ogivale régulière typique: certaines ont le dos presque rectiligne, une autre, courte et sur support mince, est franchement atypique. Aucune ne présente de retouche inverse de la base. Trois pièces pourraient entrer dans la catégorie - absente de la liste-type élaborée par le G. E. E. M. - que J. Hinout nomme "pointe-scalène". Les segments sont plutôt allongés, sauf un, franchement court; un autre, au contraire, est particulièrement allongé et aigu ("dard"); un autre, enfin, à corde retouchée, se rapproche de la pointe de Sauveterre. Une seule pointe à retouches couvrantes ("feuille de gui") a été recueillie.

Les trapèzes typiques sont exclusivement sur supports larges de style Montbani. La forme courte, proche du trapèze rectangle, prédomine. Un seul présente une retouche inverse semi-abrupte (mais non plate) de la petite troncature.

Les armatures ne comprennent aucune pièce pygmée, si l'on met à part une écaille (microburin Krukowski); l'unique triangle isocèle est cependant de taille réduite. Quelques microburins frappent également par leur petite taille, qui porte à s'interroger sur le type d'armature que l'on préparait par cette technique.

Les armatures latéralisables se répartissent comme suit: parmi les scalènes, cinq ont la grande troncature à gauche, contre deux à droite; le déséquilibre est encore plus marqué pour les pointes, avec huit grandes troncatures à gauche, contre une seule à droite. Le rapport s'inverse pour les trapèzes: cinq ont la grande troncature à droite, contre une seule à gauche; une lamelle à troncature oblique opposée à une cassure - trapèze atypique? - est également latéralisée à gauche. Pour les microburins, la coche se situe le plus souvent à droite (19 cas). Ces tendances sont conformes à ce que l'on sait de la région classique du Tardenois.

La technique du microburin a été couramment appliquée (30 exemplaires) pour la fracturation dirigée des supports destinés à la fabrication des 27 armatures entières (plus 13 fragments); certaines armatures ont d'ailleurs conservé le piquant-trièdre.

Une seule feuille de gui a été recueillie, mais de belle facture et bien typique. Les prospections de surface en avaient déjà livré quelques rares exemplaires.

### **Remarques sur l'industrie mésolithique**

Dans l'Ouest de la Champagne, et plus particulièrement la région rémoise où se situe le Marais du Clos, les industries mésolithiques ont été l'objet de beaucoup moins d'attention que dans des régions voisines comme l'Ardenne ou le Tardenois. Comme on pouvait s'y attendre, compte-tenu de la proximité de cette dernière région, c'est dans le Tardenoisien que l'industrie lithique du site trouve ses meilleurs points de contact. On ne saurait s'arrêter toutefois à cette constatation, car les études récentes ont montré la complexité chronologique et typologique et la diversité de faciès régionaux que recouvre cette appellation globale traditionnelle.

Vue l'étendue du site, et les conditions locales qui ne permettent pas de s'appuyer sur des stratigraphies verticales, une première question inévitable est celle de l'homogénéité de cette série lithique. On ne peut espérer apporter de réponse pour le moment, si l'on tient compte du faible pourcentage de surface explorée jusqu'ici: on est encore très loin des 10% généralement considérés comme le minimum requis pour fonder une évaluation pertinente. Dans l'étroite zone sur laquelle ont porté les sondages, nous avons cru remarquer que certains éléments présentaient une répartition différentielle. Ainsi, les trapèzes se trouveraient plutôt aux environs immédiats de la structure en creux, qui a livré aussi de nombreux fragments de lamelles brutes ou peu transformées. Il est vrai que cette zone se trouve être précisément aussi la plus riche en vestiges lithiques. Nous avons déjà noté la coexistence des deux styles de débitage, Coincy et Montbani, pour l'obtention de supports laminaires, sans pouvoir décider si ces deux styles ont pu se trouver synchrones à un moment donné, ou si leur coexistence n'est qu'apparente. On peut remarquer aussi que les

deux lamelles étroites bordées sont toutes deux de style Coincy, ce qui pourrait encore évoquer le Tardenoisien moyen. On se rappellera aussi que la feuille de gui appartient plutôt à la fin du Tardenoisien moyen.

Dans l'ensemble, cependant, un certain nombre d'indices convergent. La rareté des armatures de type ancien, et surtout la présence des trapèzes asymétriques courts, proches du trapèze rectangle, comme la bonne représentation du débitage de style Montbani, excluent le Tardenoisien ancien. D'un autre côté, le maintien du débitage de style Coincy (s'il y a bien contemporanéité), du triangle isocèle, des segments, des scalènes, des pointes à base transversale, la présence de la feuille de gui, et surtout la représentation relativement faible des lames ou lamelles à indentations, coches ou retouches irrégulières ("lames et lamelles Montbani"), tendent à exclure également la phase terminale du Tardenoisien. Nous inclinerions donc à situer l'industrie de Courcelles-Sapicourt vers la fin de la phase moyenne du Tardenoisien, ou le début de la phase récente. Bien entendu, il ne s'agit là que de remarques préliminaires, susceptibles de se modifier quand nous disposerons d'une base de données élargie.

On notera aussi la part très réduite des "contaminations" néolithiques, représentées par une unique flèche à ailerons et pédoncule et deux ou trois menus éclats de haches polies en silex blanchâtre. Le manque d'intérêt évident des Néolithiques s'explique probablement par la nature du sol sur le site et dans ses environs, "sols chimiquement très pauvres et présentant une réserve hydrique très faible... à vocation forestière" (Carte géologique, feuille Fismes, notice explicative). Un tel environnement présentait peu d'attrait pour des agriculteurs.

Des contaminations plus récentes, mais toujours sous forme d'éléments rares et dispersés, sont dûes au fait que le secteur s'est trouvé inclus dans une zone de combats très violents durant la Première Guerre Mondiale. D'anciens dépôts de munitions subsistent d'ailleurs dans les bois environnants. Cela explique la rencontre, au cours des sondages, de quelques éclats d'obus profondément enfoncés dans le sédiment. D'autres vestiges très sporadiques également (tessons de céramique tournée, verre de bouteille, fil de fer barbelé), se sont également trouvés inclus dans les sables, soit depuis cette époque, soit du fait des travaux de défonçage plus récents. Cependant, dans le secteur exploré, nous n'avons pas rencontré de traces de bouleversements majeurs, tranchées ou impacts de bombes.

Enfin, bien qu'il ne provienne pas du site lui-même, mais d'une parcelle voisine, nous devons signaler un intéressant tesson de céramique, recueilli il y a plusieurs années, dont nous devons la communication à Christian Louis (voir <sup>117</sup>). Ce tesson permet de reconstituer la partie supérieure d'un vase de diamètre non calculable, mais plutôt grand. Le haut du vase s'éverse légèrement. Le bord est digité sur la tranche. De ce bord descend un cordon digité vertical, rejoignant un cordon horizontal, digité également, qui souligne la base du col. La rencontre de ces deux cordons perpendiculaires détermine un relief plus marqué, sorte de languette de préhension, plus décorative que fonctionnelle. Les surfaces sont de couleur brique clair, à l'intérieur comme à l'extérieur. La pâte est noirâtre à rougeâtre dans la cassure. Elle comporte un dégraissant visible de chamotte.

Des récipients de forme et de décor comparables, grands vases et jarres à profil concavo-convexe à cordons digités et languettes, sont connus vers la fin du Bronze ancien, en particulier dans l'Est et le Centre-Est de la France et les régions adjacentes. En Suisse et dans le domaine circum-jurassien, des dates dendrochronologiques les situeraient plus précisément autour des XVIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles avant notre ère. Le décor de cordons digités, y compris à disposition orthogonale, y est bien attesté. Bien qu'isolée, cette découverte n'est pas dépourvue d'intérêt, car les vestiges céramiques de cette époque ne sont pas monnaie courante dans la région. La conservation étant excellente, on pourrait penser que le tesson n'a pas séjourné très longtemps en surface, mais qu'il peut avoir été remonté accidentellement à partir d'un niveau en place. Malheureusement, le terrain, utilisé comme manège par un club hippique des environs, n'est pas actuellement accessible.

## CONCLUSION

La campagne de sondages effectuée en 1996 au Marais du Clos fait entrevoir que le site n'a pas perdu tout son intérêt archéologique, en dépit des interventions nuisibles dont il a fait, et fait encore actuellement l'objet. En fait, si l'on peut déplorer l'effet de pratiques culturelles ayant perturbé les dépôts, il faut bien reconnaître que la situation n'est pas pire que dans une bonne partie du Bassin parisien (et plus largement de la moitié nord de la France), y compris la région classique du Tardenois: les sites mésolithiques de plein air sur les sables - cultivés ou non - y sont presque toujours dépourvus de stratigraphies verticales. Peut-être ne s'y est-il jamais formé de dépôts stratifiés? Il en est d'ailleurs de même, dans un environnement différent, dans les Ardennes, ce qui n'a pourtant pas entravé le travail des spécialistes. De fait, l'état des recherches sur le Mésolithique en Champagne justifierait à lui seul la poursuite des opérations.

Mais l'un des résultats les plus importants de la campagne 1996 a été de montrer qu'au Marais du Clos, des structures en creux ont échappé jusqu'ici à la destruction et sont conservées au-dessous des niveaux supérieurs remaniés. La structure dont l'exploration n'a été qu'à peine commencée mérite d'être fouillée en totalité. D'autres structures analogues, accompagnées comme celle-ci de concentrations de mobilier archéologique, doivent encore exister sur le site. Il serait très regrettable que ces témoins fragiles soient rapidement mis à mal.

\* \*  
\*



Fig. 1. - COURCELLES-SAPICOURT (Marne), Le Marais du Clos. Vue partielle de la butte de sable, en direction du sud-ouest; la zone marécageuse s'étend en contrebas du rideau d'arbres.



Fig. 2. - COURCELLES-SAPICOURT (Marne), Le Marais du Clos. Silex taillés et débris de grès épars en surface.



Fig. 3. - COURCELLES-SAPICOURT (Marne), Le Marais du Clos. Ornières laissées par les véhicules tous terrains; à l'arrière-plan, obstacle aménagé par les pratiquants non autorisés de ce sport.

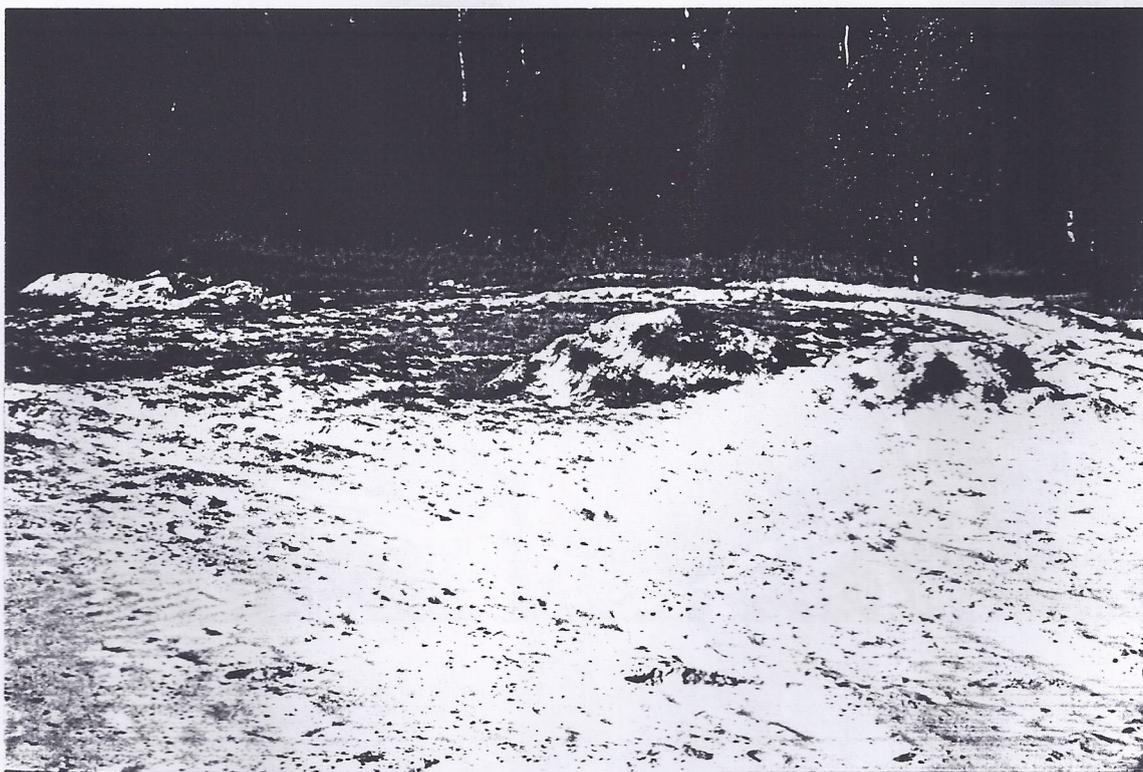


Fig. 4. - COURCELLES-SAPICOURT (Marne), Le Marais du Clos. Quelques-unes des buttes-tremplins établies sur le site archéologique par les utilisateurs de véhicules tous terrains.



Fig. 5. - COURCELLES-SAPICOURT (Marne), Le Marais du Clos. Intervention 1996.  
Postes de tamisage.



Fig. 6. - COURCELLES-SAPICOURT (Marne), Le Marais du Clos. Intervention 1996; vue  
du chantier.



Fig. 7. - COURCELLES-SAPICOURT (Marne), Le Marais du Clos. Intervention 1996. La transversale nord-sud (vue partielle, du nord). Les stries transversales au fond de la tranchée correspondent aux traces laissées dans le substrat par le défonçage préalable à la mise en culture.

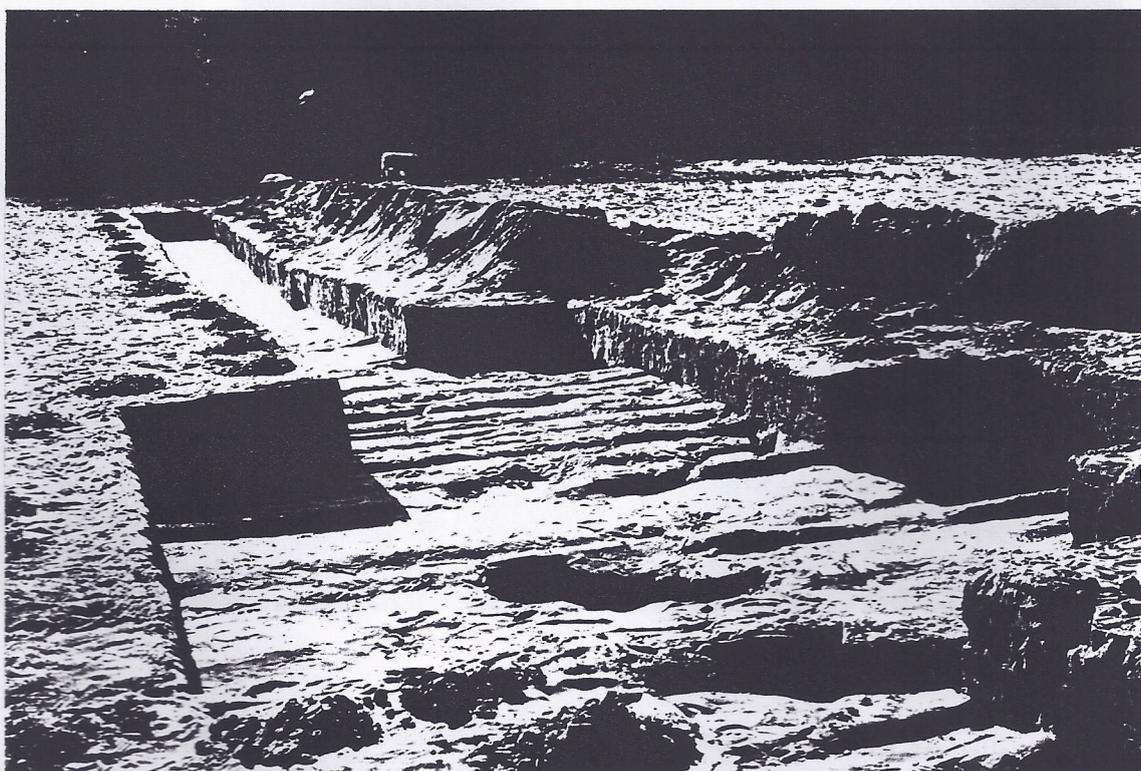


Fig. 8. - COURCELLES-SAPICOURT (Marne), Le Marais du Clos. Intervention 1996. Vue prise du Nord; l'élargissement de la tranchée initiale (mètres GY3/HI3 à GV3/HL2) a été motivé par la mise en évidence d'une zone plus riche en vestiges, avec des indices d'une probable structure en creux. On remarque au premier plan les traces de terriers fossiles.

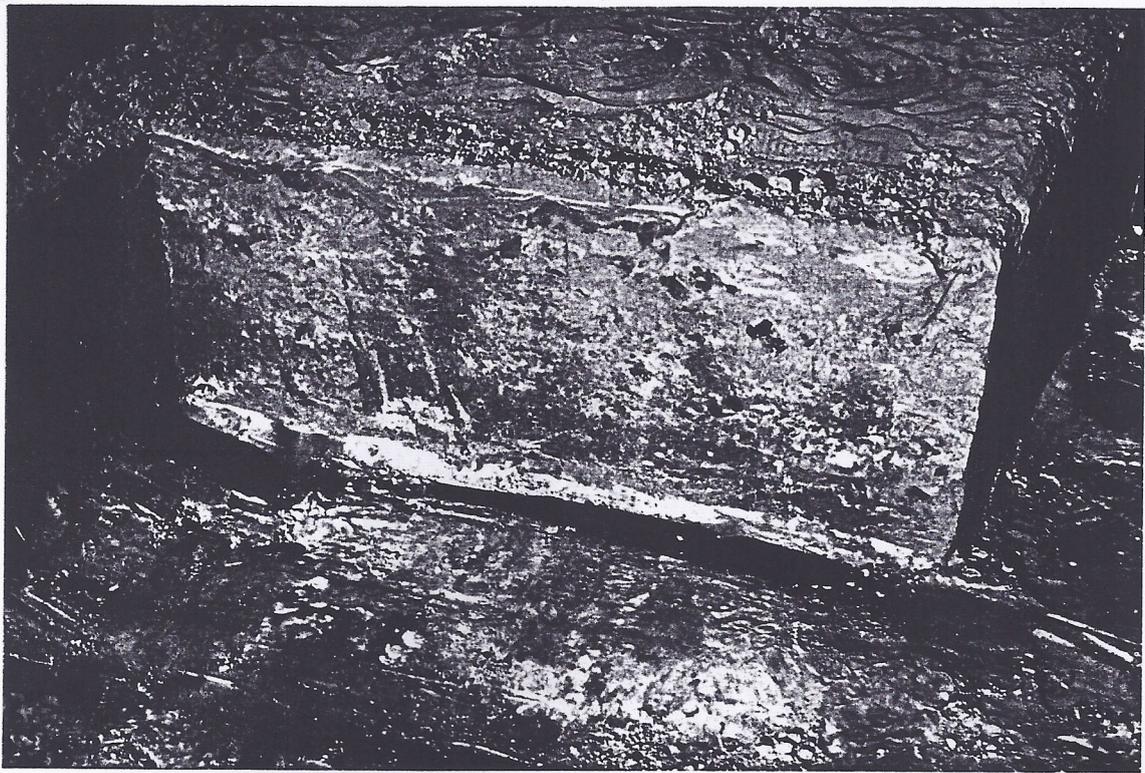


Fig. 9. - COURCELLES-SAPICOURT (Marne), Le Marais du Clos. Mètres GY3 à GV2, montrant l'apparition d'une zone fortement colorée en brun (structure de combustion?) se prolongeant en-dessous du niveau perturbé par le défonçage.



Fig. 10. - COURCELLES-SAPICOURT (Marne), Le Marais du Clos. Vue partielle, prise du sud/sud-est.

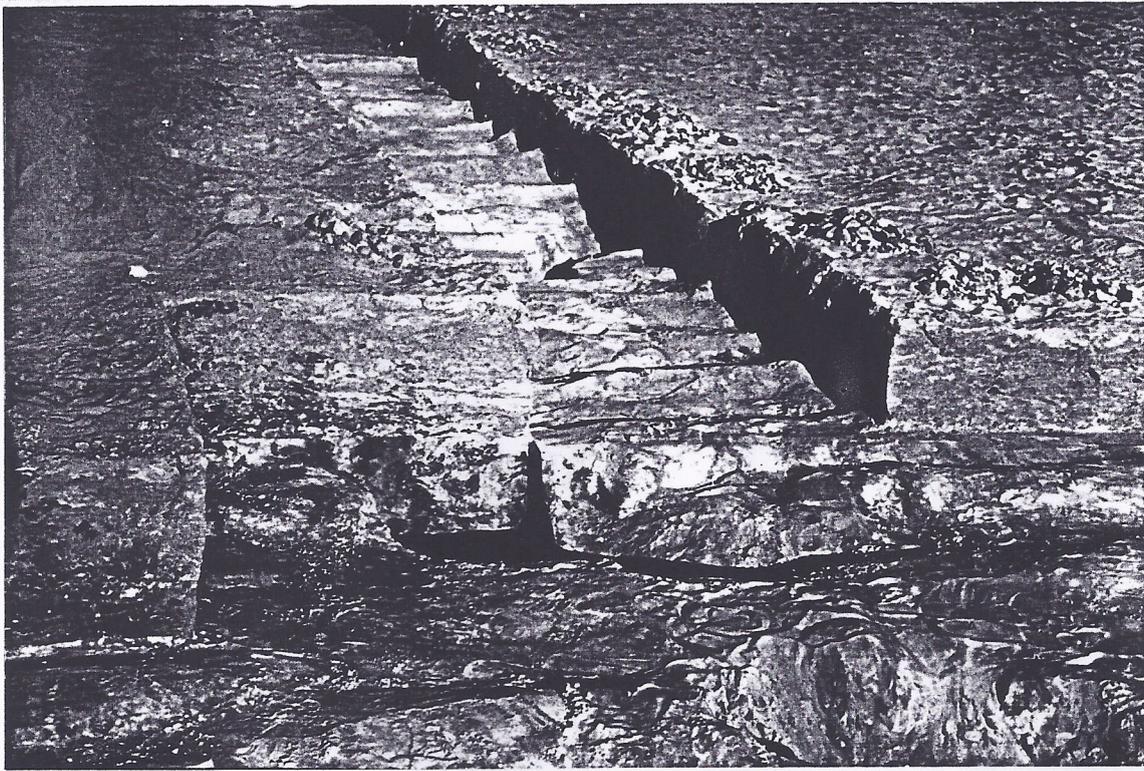


Fig. 11. - COURCELLES-SAPICOURT (Marne), Le Marais du Clos. Vue frontale du secteur GY3-GV2: zone fortement brûlée, subsistant au-dessous des terres remaniées par le défonçage.

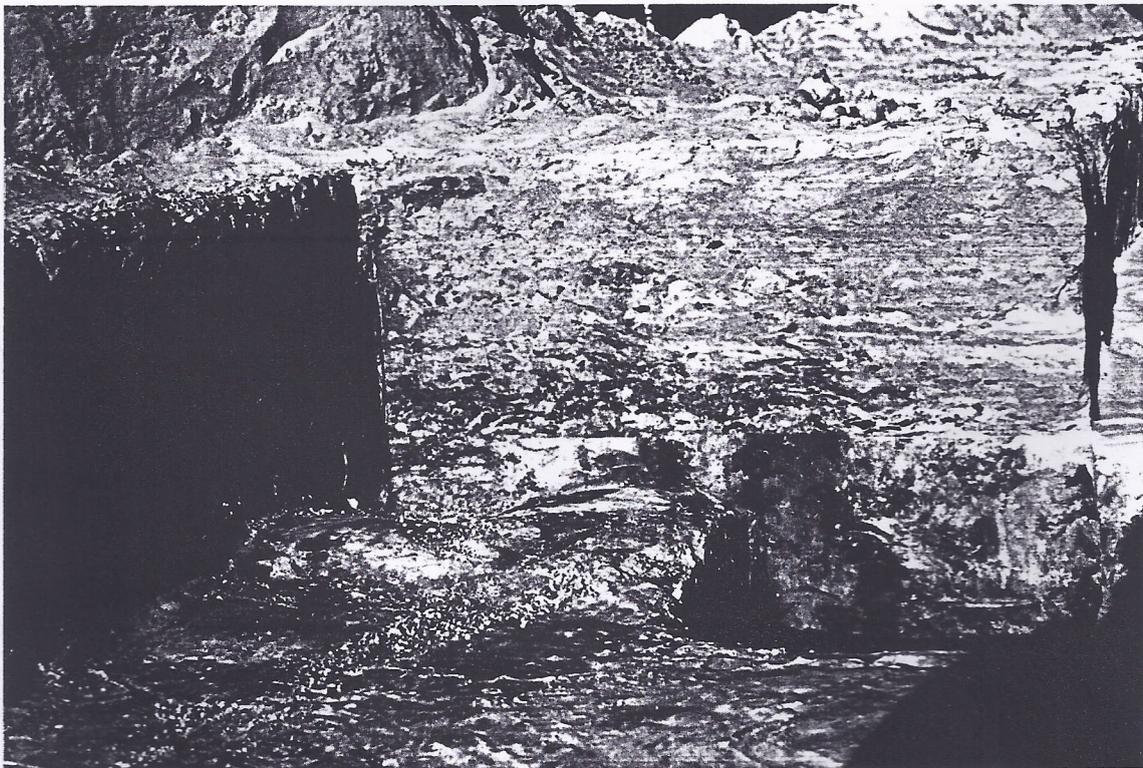
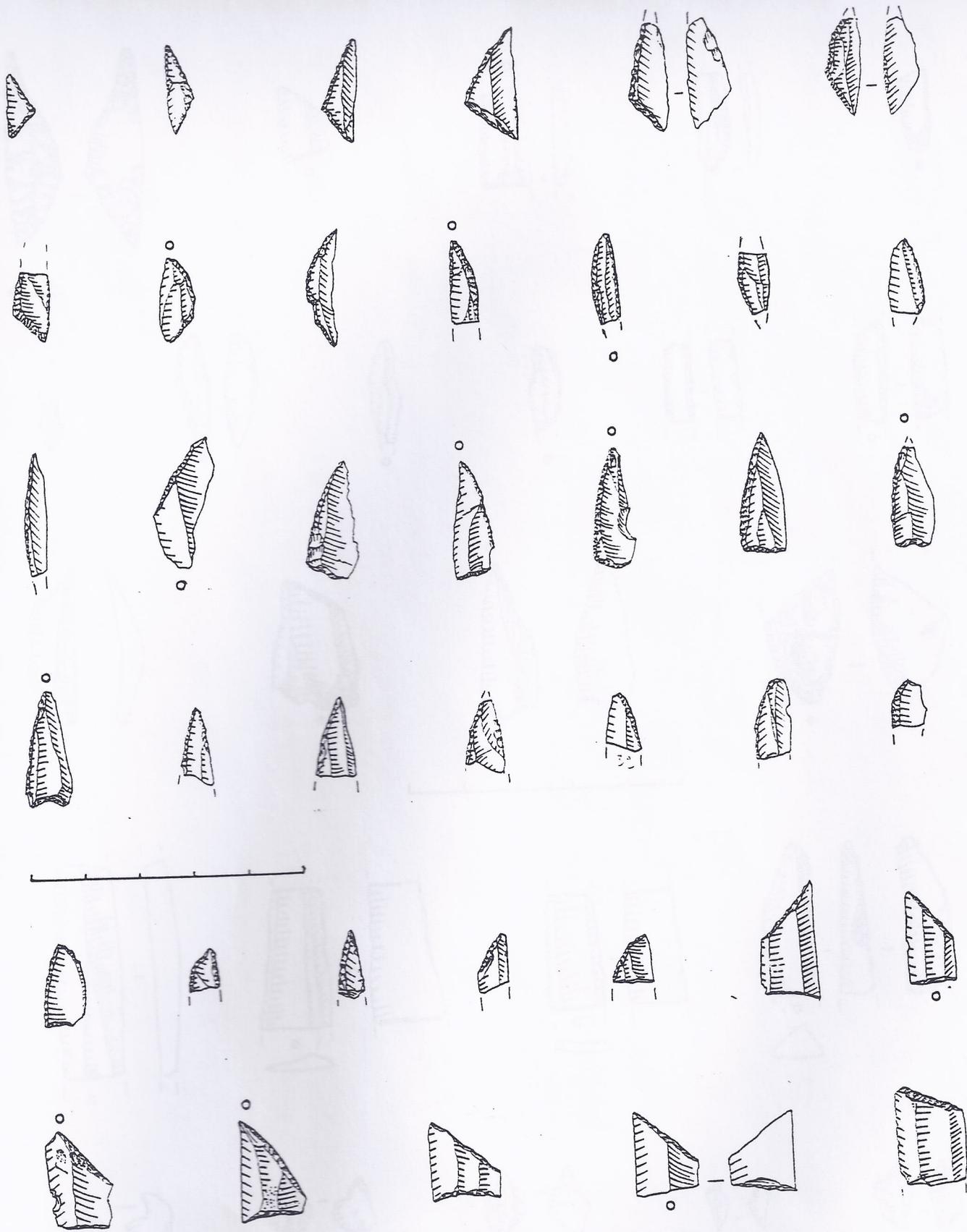
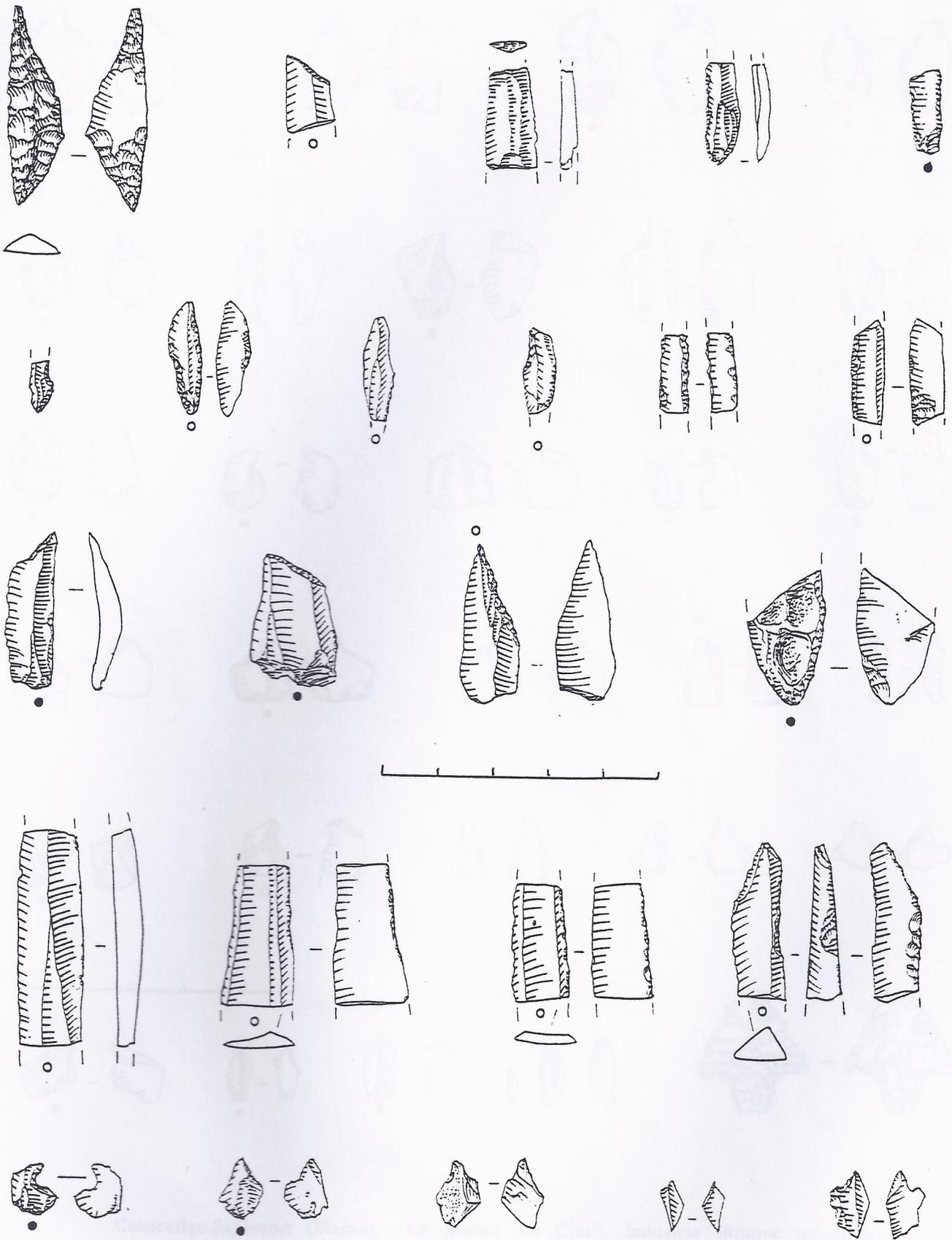


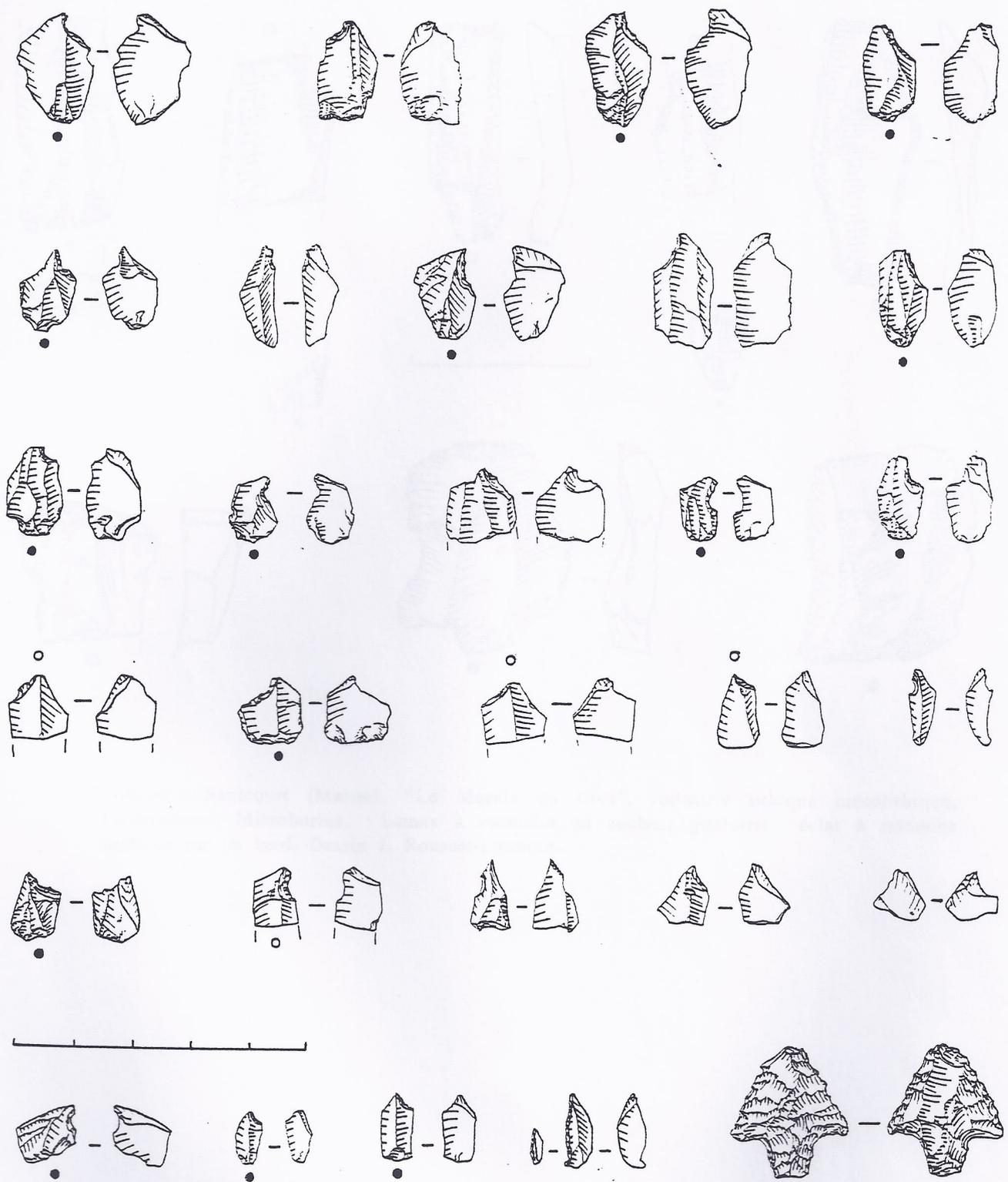
Fig. 12. - COURCELLES-SAPICOURT (Marne), Le Marais du Clos. Mètre GY3: vue rapprochée de la coupe. La ligne de démarcation est nettement visible entre les niveaux supérieurs remaniés (structure en lentilles) et les restes non perturbés de la structure en creux brûlée.



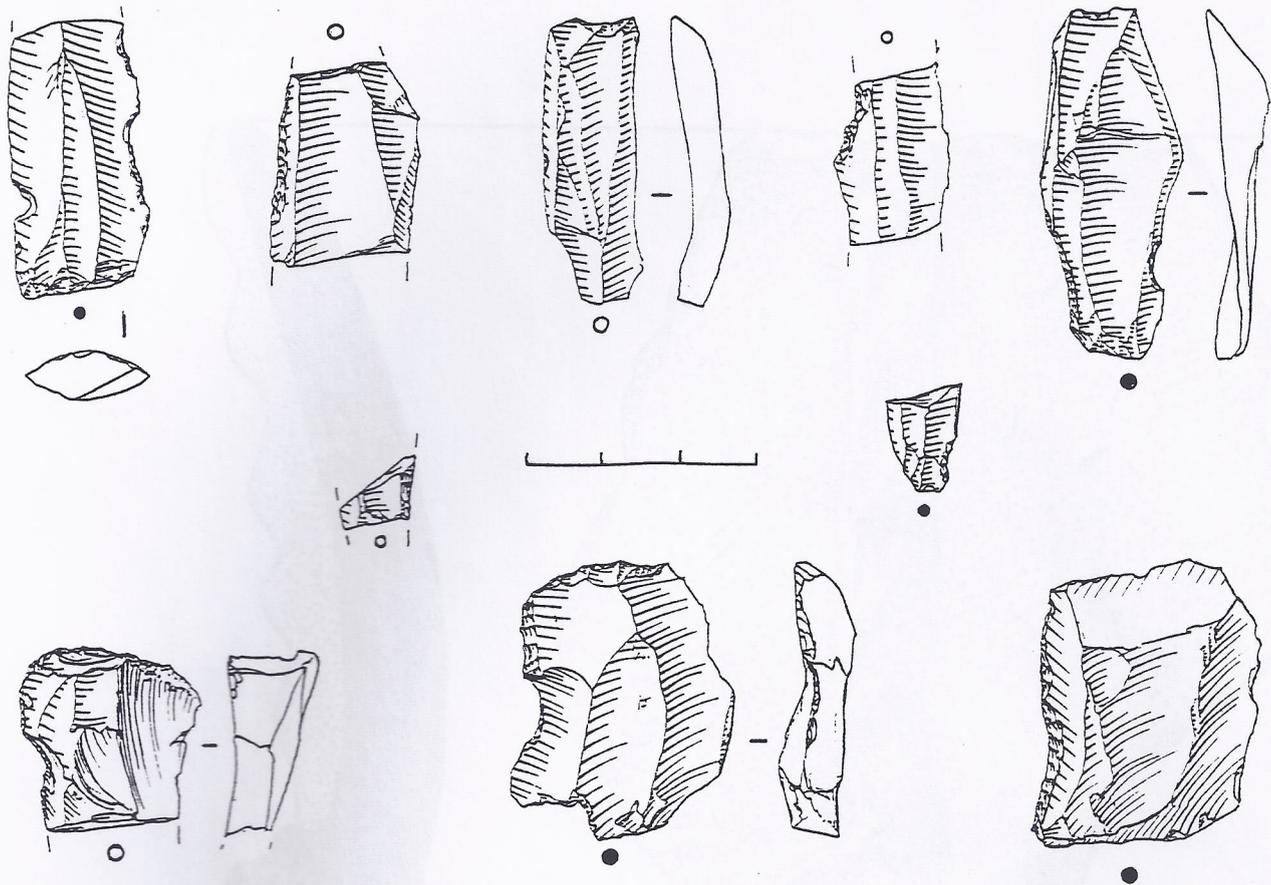
Courcelles-Sapicourt (Marne), "Le Marais du Clos". Industrie lithique mésolithique, Tardenoisien. Armatures microlithiques. Dessin J. Roussot-Larroque.



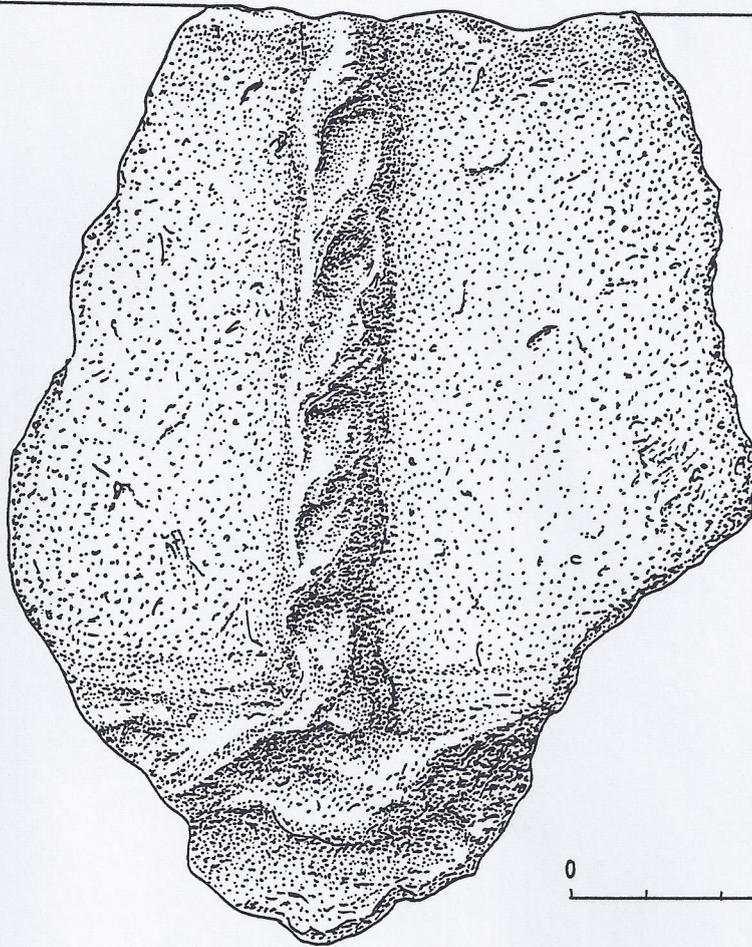
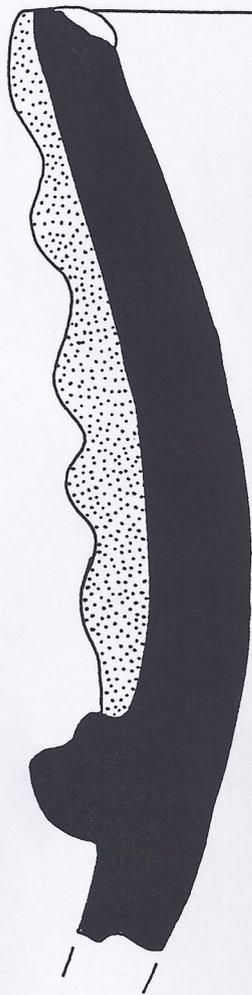
Courcelles-Sapicourt (Marne), "Le Marais du Clos". Industrie lithique mésolithique, Tardenoisien. Feuille de gui, lamelles et lames tronquées, retouchées ou à dos, microburins. Dessin J. Roussot-Larroque.



Courcelles-Sapicourt (Marne), "Le Marais du Clos". Industrie lithique mésolithique, Tardenoisien. Microburins. Flèche à ailerons et pédoncule du Néolithique final. Dessin J. Roussot-Larroque.



Courcelles-Sapicourt (Marne), "Le Marais du Clos". Industrie lithique mésolithique, Tardenoisien. Microburins. Lames à retouche ou coches; grattoirs; éclat à retouche continue sur un bord. Dessin J. Roussot-Larroque.



0 3cm